

Peut-on commencer le droit à 20 ans?

Par **artak12**, le 20/10/2014 à 12:09

Salut!

C'est la première fois que je poste un message sur un forum, mais je suis actuellement dans une situation un petit peu angoissante.

Arrivé dans cette ville splendide qu'est Lyon en terminale (année 2011-2012), mon premier choix d'orientation ne m'a pas plu. Ainsi j'ai tenté le droit, qui me passionne (je souhaite fermement devenir avocat), bien que quelques problèmes m'ont contraints à redoubler.

J'ai désormais 20 ans en L1, j'aurais mes 21 ans au début de l'année, et je me demande si, à votre avis, cela risque de me fermer des portes plus tard?

Par **bulle**, le 20/10/2014 à 12:30

Bonjour,

Bien sûr que l'on peut commencer le droit à 20 ans et même bien après (voir le sujet [25 ans et envie de droit](#))

Vous vous êtes mal orientée au départ et ensuite vous avez découvert le droit, il n'y a aucune pb à cela. De plus, cela ne vous fermera aucune porte. Il faut savoir que très peu d'étudiants font leur parcours d'une traite et et quitte la fac à 22 ou 23 ans.

Par **HopeDestiny25**, le 20/10/2014 à 15:17

Bonjour,

bien sûr que non cela ne pose aucun problème !

Je connais des personnes qui ont 20, 21 ans et qui sont en 1ère année de droit car ils ont redoublé au lycée ou au collège, ainsi que leur 1ère année de droit et pour autant ils sont toujours motivés.

Par **Fax**, le **20/10/2014** à **18:09**

Bonjour,
Oui oui et oui, j'ai commencé le droit à.... 28 ans en L1, et je suis actuellement en M1 :)
Le seul vrai critère est la motivation:)

Par **Djo Ela**, le **20/10/2014** à **23:53**

Bon jour
Moi , j'ai commencé le Droit à 19 ans mais j'ai eu des amies qui avaient 25 , 26 , 27 ans d'âges mais suite à leurs motivations ils sont tous à présent des juristes et ils n'ont aucun problème .

Par **Payet7**, le **21/10/2014** à **00:01**

Bonjour !
Bien entendu tu peux commencer le droit à 20 ans.

Je sors d'un master 2 en sciences pénales. J'avais 22 ans j'étais clairement le plus jeune. Ça allait de 23 à 28 ans donc soit serein !

Par **Yn**, le **21/10/2014** à **16:18**

[citation]Il faut savoir que très peu d'étudiants font leur parcours d'une traite et et quitte la fac à 22 ou 23 ans.[/citation]

Totalement, il est très fréquent que les étudiants aient un ou deux ans de retard, retard souvent acquis avant même de débiter le droit. La moitié de ma promo de M2 avait du retard, en ce sens que nous étions seulement une douzaine à avoir vingt-trois ans (ou vingt-deux pour ceux nés en fin de l'année).

Quand je regarde mes listes d'étudiants, les L2 sont censés être de la génération 1994/1995, beaucoup sont nés avant. Idem pour mes M1... certains sont mêmes plus vieux que moi !

Quelques années de "retard" ne sont pas un souci si les résultats suivent. Terminer son cursus initial (comprendre être titulaire d'un M2) à vingt-cinq ou vingt-six ans, c'est très classique. D'ailleurs, quand on regarde la moyenne d'âge à l'école d'avocat, à l'ENM et partout ailleurs, on cherche beaucoup les "petits jeunes" de moins de vingt-cinq ans.

Par contre, garde à l'esprit que les études en droit sont longues, au strict minimum cinq ou six ans. L'important est d'avoir dès le début un bon parcours, sinon les difficultés peuvent rapidement surgir.